

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
586^{ème} RÉUNION
ADDIS ABÉBA
31 MARS 2016

PSC/PR/COMM.(DLXXXVI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 586^{ème} réunion tenue le 31 mars 2016, a adopté la décision qui suit sur la situation en République centrafricaine (RCA):

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par la Commission, ainsi que de la déclaration faite par le représentant de la Gambie sur la situation en RCA;
2. **Rappelle** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs, en particulier, le Communiqué PSC/PR/COMM/(CCCLXVIII) adopté lors de sa 363^{ème} réunion tenue le 25 mars 2013, dans lequel le Conseil a décidé de suspendre la participation de la RCA à toutes les activités de l'UA jusqu'à la restauration de l'ordre constitutionnel normal;
3. **Se félicite** des développements positifs en RCA, en particulier, la tenue réussie de l'élection présidentielle et le premier tour des élections législatives, ainsi que la prestation de serment, le 30 mars 2016, du Président Faustin-Archange Touadéra, qui a marqué l'achèvement du processus de transition;
4. **Réitère** sa gratitude à la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), à la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de la RCA et aux partenaires de l'UA. Le Conseil **rend hommage**, en particulier, au Médiateur de la CEEAC dans la crise de la RCA, le Président Denis Sassou Nguesso, de la République du Congo, pour son engagement et son action actifs, qui ont contribué de manière significative aux progrès accomplis en RCA;
5. Le Conseil **rend en outre hommage** à Madame Catherine Samba-Panza pour son rôle exemplaire, en sa qualité de Président de la transition, dans la conduite du processus de transition en RCA à un dénouement réussi. Le Conseil **félicite** les acteurs politiques et le peuple de la RCA, dans son ensemble, pour avoir fait preuve de maturité et d'engagement politiques, afin de mettre fin à la crise dans l'intérêt suprême de leur pays;
6. **Décide**, compte tenu de la réussite du processus de transition et de restauration de l'ordre constitutionnel normal, conformément aux instruments pertinents de l'UA, y compris la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, de lever la suspension de la participation de la RCA aux activités de l'UA. Le Conseil **décide en outre** de lever toutes les autres mesures qui ont été prises, afin d'assurer que les parties prenantes de la RCA œuvrent de manière irréversible en vue de la restauration de l'ordre constitutionnel normal. À cet égard, le Conseil **prie** la RCA à reprendre immédiatement sa participation aux activités de l'UA;

7. **Exhorte** le nouveau Président de la RCA et toutes les autres parties prenantes de la RCA à travailler ensemble à la promotion de la réconciliation nationale, de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme, ainsi qu'à la reconstruction et au développement post-conflit;
8. Le Conseil **réitère** l'engagement de l'UA à continuer d'accompagner et d'appuyer la RCA à faire face aux défis. Le Conseil **exhorte** la communauté internationale à rester activement mobilisée et engagée dans l'appui de la RCA;
9. **Décide** de rester activement saisi de la question.

2016-03-31

Communiqué of the 586th Meeting of the Peace and Security Council of the African Union on Central Africa Republic Situation, Held on 31 March 2016, Addis Ababa, Ethiopia.

Peace and Security Council

African Union Commission

<https://papsrepository.africa-union.org/handle/123456789/746>

Downloaded from PAPS Digital Repository, Department of Political Affairs, Peace and Security (PAPS)